

 Repères historiques : l'esclavage et la décolonisation

1. Les Indiens

Au moment de la découverte du Nouveau Monde par les Espagnols, les peuples amérindiens sont massivement asservis puis décimés par les conquistadors pour exploiter les mines d'or. Sous prétexte de civiliser et d'évangéliser ces peuples « sauvages », les colonisateurs justifiaient leur intrusion comme une mission sacrée au regard des impérialismes européens (*Ils m'ont dit* de François Sengat-Kuo).

L'extermination des Amérindiens conduira les colons à exploiter une autre main-d'œuvre (*Minerai noir* de René Depestre).

2. Le commerce triangulaire

S'opposant au commerce en droiture, le commerce négrier est également appelé commerce triangulaire en raison du chemin parcouru par les bateaux qui partant d'Europe, se rendent en Afrique avant de rejoindre l'Amérique et de revenir en Europe.

Quelques grands ports esclavagistes : Bordeaux, La Rochelle, le Havre, Liverpool, Nantes (voir étape 1, séance 3).

Les conditions de transport durant la traite transatlantique sont inhumaines, la mortalité est très importante. À l'arrivée aux Antilles, la vente des esclaves africains est annoncée dans les gazettes et par affichage. Les négociants achètent cette main-d'œuvre, qui sera exploitée dans les plantations de canne à sucre ou employée comme domestiques.

Au xvii^e siècle, sous le règne de Louis XIV, le premier ministre Colbert fait publier un texte officiel, *Le Code noir*, qui autorise les châtiments corporels les plus cruels sur les esclaves qui seraient tentés de se révolter. Ils n'ont pas le droit de se réunir. Ils sont considérés comme des biens personnels, au même titre que les meubles. Les enfants d'esclaves appartiennent aux propriétaires des plantations.

Cependant les révoltes commencent, les esclaves fuient dans les bois, on les nomme esclaves marron ou cimarron.

La première abolition a lieu en Haïti en 1793, sous l'influence d'un esclave nommé Toussaint Louverture. En 1794, une première abolition est prononcée en France, révoquée en 1802, puis l'esclavage dans les colonies est aboli définitivement en 1848 sur la proposition de Victor Schœlcher.

Quelques dates (*Le Cri, l'Écrit*) :

4 février 1794 : Première abolition de l'esclavage dans les colonies.

17 mai 1802 : Rétablissement de l'esclavage par Napoléon.

27 avril 1848 : Abolition définitive de l'esclavage dans les colonies.

10 mai 2001 : Vote de la loi reconnaissant l'esclavage en tant que crime contre l'humanité.

10 mai 2006 : Première commémoration en France en mémoire de la fin de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions.

10 mai 2007 : Inauguration de la sculpture *Le Cri, l'Écrit* devant le Sénat en présence de Jacques Chirac.

3. Les colonies

La Seconde Guerre mondiale a ébranlé la position de la métropole, et remis en question le maintien de la domination française dans un empire colonial parvenu à son apogée à la fin des années 1930.

En 1931, l'Exposition Coloniale Internationale a lieu à Paris, des populations indigènes sont exposées à la curiosité des visiteurs, comme des bêtes curieuses. L'empire colonial de la France suscite l'admiration mais aussi, peu à peu l'indignation, comme l'ont exprimé Césaire, Senghor et Damas dans leur journal *L'Étudiant noir*. Malgré l'affranchissement des anciens esclaves, les peuples colonisés sont maintenus sous tutelle par la France. Aimé Césaire réclame leur émancipation et leur autonomie. Sengat-Kuo dénonce également la colonisation, lorsqu'il évoque la participation des Africains des colonies à la Seconde Guerre mondiale (étape 2). La fin de l'empire colonial français débute après 1945 et se poursuit jusque dans les années 1960.